

« Le sexisme c'est de l'histoire ancienne, maintenant c'est les hommes les principales victimes des inégalités ! »

**FAUX :**

- 80 % des femmes estiment être moins bien traitées que les hommes en raison de leur sexe
- 85 % des victimes de violences sexuelles sont des femmes en 2023
- 99 % des personnes condamnées pour violences sexuelles en 2022 étaient des hommes



« Aujourd'hui, on ne peut plus rester seul avec une femme, même si on a rien à se reprocher, parce que la justice et la police seront toujours de leur côté... »

**FAUX :**

- 6% des victimes de viol, tentatives de viol et/ou agressions sexuelles subies ont porté plainte en 2021
- 0,6% des viols ou tentatives de viols auraient donné lieu à une condamnation en 2020
- 86% des plaintes pour violences sexuelles sont classées sans suite entre 2012 et 2021

« A la SNCF c'est différent, on est déjà sensibilisés sur ces questions, il n'y a pas de sexisme ici. »

**FAUX :**

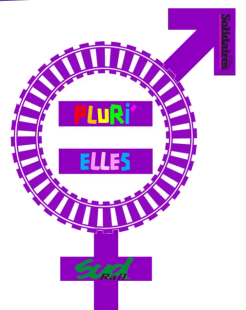
- 79 % des femmes interrogées en 2023 affirment être régulièrement confrontées à des attitudes ou décisions sexistes dans le monde du travail
- 50 % des femmes jugent avoir été confrontées à des obstacles au cours de leur carrière en raison de leur sexe (augmentations ou primes non reçues, promotions non accordées)
- 13 % des « conseils » délivrés par l'Éthique en 2023 concernent des faits de harcèlement sexuel ou de sexisme selon la direction elle-même, et 36 % concernent la discrimination, le harcèlement sexuel ou moral, ou les atteintes au respect des personnes.

### S'ORGANISER EN INDÉPENDANCE DU COMITÉ ÉTHIQUE ET DE L'INSTRUMENTALISATION DE LA DIRECTION

Constater l'ampleur du sexisme et ses multiples manifestations, des blagues les plus ordinaires aux agressions les plus violentes, est un premier pas. Mais cela ne revient pas à donner carte blanche à nos dirigeants dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; la direction de la SNCF a une longue habitude d'instrumentaliser la lutte contre le harcèlement et le sexisme pour réprimer qui elle souhaite et couvrir ses protégés. On se souvient de notre collègue Marion, à Strasbourg, mise à pied avec dernier avertissement, pour avoir osé dénoncer le harcèlement sexiste dont elle était pourtant victime devant témoins. Plusieurs cheminots se sont vus réprimer sur la base de dossiers montés de toutes pièces par des cabinets extérieurs mandatés par l'Éthique et la direction. Les méthodes de l'Éthique sont d'ailleurs plus que douteuses : enquêtes à charge, interdiction de se faire accompagner par un représentant syndical, impossibilité de consulter les dossiers...

**La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de la SNCF est indissociable d'une dénonciation systématique du rôle de l'Éthique et de l'instrumentalisation faite par la direction !**

**PARTOUT EN FRANCE, DES MANIFESTATIONS SONT ORGANISÉES  
LE 25 NOVEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE  
CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES :  
REJOINS-LES !**





## LES COMBATS DE SUD-RAIL

### > Pour des distributeurs gratuits de protections hygiéniques pour toutes les cheminotes !

En France, 1,7 millions de personnes sont victimes de précarité menstruelle et doivent choisir entre acheter un paquet de pâtes et un paquet de serviettes hygiéniques. Dans certaines grandes entreprises connues et dans les universités, serviettes et tampons sont fournis gratuitement dans les toilettes.

Partout en France, SUD-Rail pose des DCI pour obtenir des distributeurs de protections menstruelles

### > Pour notre santé, imposons le congé menstruel au travail !

Près d'une femme sur deux dit souffrir de dysménorrhée (règles douloureuses). 65 % des femmes salariées ont déjà été confrontées à des difficultés liées à leurs règles au travail. Enfin, 1 femme sur 10 souffre d'endométriose. Il s'agit d'un vrai fléau!

SUD-Rail revendique la mise en place d'un congé menstruel, sous certificat médical unique et sans jour de carence.



### > Des salles d'allaitement pour toutes les cheminotes qui le souhaitent !

Pendant une année à compter du jour de la naissance, les mères allaitant leurs enfants bénéficient d'autorisations d'absence avec solde, dans la limite d'une heure ou de deux demi-heures par jour. Selon le code du travail art R4152-13/28 l'entreprise doit mettre à disposition un local dédié à l'allaitement avec des normes strictes en matière de santé et sécurité au travail et peut être mise en demeure d'en installer un si celui-ci fait défaut.

L'allaitement au travail est un droit et ne peut pas être refusé !

### > Mise en place d'une crèche sur le lieu de travail pour les enfants des cheminots et cheminotes !

SUD-Rail exige la mise en place de crèches gratuites sur les lieux de travail, à la charge de l'entreprise et avec du personnel qualifié, pour faciliter la prise en charge par les parents et éviter de nombreux allers-retours entre le domicile, le lieu de garde et le travail, encore plus difficiles lorsque l'on travaille en horaires décalés.

### > SUD-Rail revendique l'égalité salariale femme-homme, ainsi qu'une augmentation générale des salaires minimum de 400 euros net pour toutes et tous, et l'indexation des salaires sur l'inflation!

## AGIR FACE AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Si vous êtes victime ou témoin, parlez-en :

- Aux référent-e-s harcèlement de votre CSE ou à un-e représentant-e du personnel en qui vous avez confiance
- A la médecine du travail
- A l'inspection du travail
- A l'Action sociale
- Au Planning Familial
- Aux associations d'écoute et d'aide aux victimes

**POUR S'ORGANISER ET LUTTER COLLECTIVEMENT POUR NOS DROITS, PRENEZ CONTACT AVEC SUD-RAIL**



Fédération SUD-Rail - 38 rue des Renouillères 93200 St Denis  
TEL: 01 42 43 35 75 [sudrailcomplurielles@gmail.com](mailto:sudrailcomplurielles@gmail.com)